



LES ENFANTS DU SOLEIL

Association Loi 1901

Maison des Associations du 1er arrondissement
5 bis rue du Louvre
BP 92 412
75 024 PARIS Cedex 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Le 11 mai 2021

LES ENFANTS DU SOLEIL

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES ENFANTS DU SOLEIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association perçoit des ressources liées à la générosité du public (dons et legs) s'élevant à 712K€ au 31 décembre 2020. Nos travaux ont consisté à recouper les produits comptabilisés avec les reçus fiscaux émis par l'Association pendant l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier de l'Association et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS


Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 11 mai 2021.



BDO DF
Représentée par **Jean-Marc ROMILLY**
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	103 718		103 718	109 477	5 759	5.26
	Constructions	845 181	656 701	188 479	236 900	48 421	20.44
	Installations techniques Matériel et outillage	225 743	197 008	28 735	13 599	15 135	111.30
Immobilisations corporelles en cours	14 790		14 790	21 374	6 584	30.80	
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	348		348	367	19	5.26	
Total I	1 189 779	853 710	336 070	381 717	45 648	11.96	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	17 847	1 026	16 820	19 195	2 374	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 617		19 617	51 434	31 817	61.86
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	24 453		24 453	20 243	4 210	20.80
	Valeurs mobilières de placement	95 545		95 545	95 545		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	735 093		735 093	699 291	35 802	5.12
Charges constatées d'avance (2)	130		130	124	5	4.30	
Total II	892 684	1 026	891 658	885 831	5 827	0.66	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 082 464	854 736	1 227 727	1 267 548	39 821	3.14	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	618 785		618 785			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	440 376		442 311		1 935	0.44	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	20 145		19 649		496	2.52	
Situation nette (sous total)	1 079 305		1 080 745		1 439	0.13	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	2 809		5 992		3 184	53.13	
Provisions réglementées							
Total I	1 082 114		1 086 737		4 623	0.43	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	63 747		78 640		14 893	18.94
Total II	63 747		78 640		14 893	18.94	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	22 882		22 740		142	0.62
Total III	22 882		22 740		142	0.62	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	26 543		34 183		7 640	22.35
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	16 394		25 751		9 357	36.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 909		11 546		4 637	40.16
	Autres dettes	616		7 452		6 836	91.74
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	8 522		500		8 023	NS
Total IV	58 985		79 431		20 447	25.74	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 227 727		1 267 548		39 821	3.14	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

50 462

78 932

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 930		1 530		400	26.14
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	12 891		20 396		7 504	36.79
Ventes de dons en nature	382		325		57	17.49
Ventes de prestations de service	1 445		12 639		11 194	88.57
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	686 985		743 461		56 476	7.60
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	25 263				25 263	
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés	69 102		71 366		2 264	3.17
Autres produits	978		3 176		2 198	69.21
Total I	798 976		852 893		53 917	6.32
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	4 321		7 399		3 078	41.60
Variation de stock	2 428		969		3 397	350.60
Autres achats et charges externes	424 266		453 541		29 276	6.45
Aides financières	17 554		16 679		875	5.24
Impôts, taxes et versements assimilés	980		2 109		1 129	53.55
Salaires et traitements	184 173		190 159		5 986	3.15
Charges sociales	24 247		26 505		2 258	8.52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	76 010		84 538		8 528	10.09
Dotations aux provisions	1 026				1 026	
Reports en fonds dédiés	54 209		63 212		9 003	14.24
Autres charges	315		616		302	48.95
Total II	784 672		845 729		61 057	7.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	14 304		7 164		7 140	99.67

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation		551		342	209	61.19
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		1 331		1 706	375	21.96
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change				2 171	2 171	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		1 883		4 219	2 336	55.38
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change				2 031	2 031	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV				2 031	2 031	100.00
2. Résultat financier (III-IV)		1 883		2 188	305	13.96
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		16 187		9 352	6 835	73.09
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		1 267		929	338	36.36
Sur opérations en capital		3 805		7 304	3 499	47.91
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		12 200		27 500	15 300	55.64
Total V		17 272		35 733	18 461	51.66
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		972		2 696	1 724	63.95
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		12 342		22 740	10 398	45.73
Total VI		13 314		25 436	12 122	47.66
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		3 958		10 297	6 339	61.56
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		818 131		892 845	74 714	8.37
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		797 986		873 196	75 210	8.61
5. EXCEDENT OU DEFICIT		20 145		19 649	496	2.52

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	5 874				5 874	
Prestations en nature						
Bénévolat	2 560		29 331		26 771	91.27
TOTAL	8 434		29 331		20 897	71.25
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	2 560		29 331		26 771	91.27
Prestations en nature						
Personnel bénévole	5 874				5 874	
TOTAL	8 434		29 331		20 897	71.25

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	728 832	728 832	778 860	778 860
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 930	1 930	1 530	1 530
1.2 Dons, legs et mécénat	712 248	712 248	743 461	743 461
- Dons manuels	686 985	686 985	743 461	743 461
- Legs, donations et assurances-vie	25 263	25 263		
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	14 654	14 654	33 869	33 869
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 813		11 934	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	4 813		11 934	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 184		3 184	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	12 200	12 200	27 500	27 500
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	69 102	69 102	71 366	71 366
TOTAL	818 131	810 134	892 844	877 726
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	616 220	616 220	671 531	671 531
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	616 220	616 220	671 531	671 531
- Actions réalisées par l'organisme	616 220	616 220	671 531	671 531
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 977	7 977	2 658	2 658
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 977	7 977	2 658	2 658
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	30 202	30 202	28 516	28 516
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	89 378	89 378	107 278	107 278
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	54 209	54 209	63 212	63 212
TOTAL	797 986	797 986	873 195	873 195
EXCEDENT OU DEFICIT	20 144	12 148	19 649	4 531

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 434	8 434	29 331	29 331
Bénévolat	5 874	5 874		
Prestations en nature				
Dons en nature	2 560	2 560	29 331	29 331
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	8 434	8 434	29 331	29 331
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	3 453	3 453	28 315	28 315
Réalisées en France	1 870	1 870		
Réalisées à l'étranger	1 583	1 583	28 315	28 315
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	2 957	2 957	1 016	1 016
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 024	2 024		
TOTAL	8 434	8 434	29 331	29 331

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	616 220		671 531		55 311	8.24
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	616 220		671 531		55 311	8.24
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 977		2 658		5 319	200.11
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	7 977		2 658		5 319	200.11
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	30 202		28 516		1 686	5.91
TOTAL DES EMPLOIS	654 399		702 705		48 306	6.87
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 026				1 026	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	54 209		63 212		9 003	14.24
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	88 300		84 309		3 991	4.73
TOTAL	797 934		850 226		52 292	6.15

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 930		1 530		400	26.14
1.2 Dons, legs et mécénats	712 248		743 461		31 213	4.20
- Dons manuels	686 985		743 461		56 476	7.60
- Legs, donations et assurances-vie	25 263				25 263	
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	14 654		33 869		19 215	56.73
TOTAL DES RESSOURCES	728 832		778 860		50 028	6.42
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
	69 102		71 366		2 264	3.17
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	797 934		850 226		52 292	6.15

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	27 450		27 450		27 450	
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	88 300		84 309		3 991	4.73
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	51 312		111 759		60 447	54.09
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	9 538		27 450		36 988	134.75

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	3 453		28 615		25 162	87.93
Réalisées en France	1 870				1 870	
Réalisées à l'étranger	1 583		28 615		27 032	94.47
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	2 957		1 016		1 941	191.04
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 024				2 024	
TOTAL	8 434		29 631		21 197	71.54
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat	5 874				5 874	
Prestations en nature						
Dons en nature	2 560		29 331		26 771	91.27
TOTAL	8 434		29 331		20 897	71.25

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	78 640	86 794	8 154	9.39
(-) Utilisation	69 102	71 366	2 264	3.17
(+) Report	54 209	63 212	9 003	14.24
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	63 747	78 640	14 893	18.94

Commentaires:

Le report de ressources 2018 provenant de la générosité du public à été constaté par défaut pour un montant nul.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 227 727.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 729 874.21 Euros et dégageant un excédent de 20 144.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La mise en place du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 dédiés aux associations engendrant un changement de méthode à eu pour conséquences significatives l'inscription dans les comptes des contributions volontaires en numéraire et les dons correspondant, ainsi que la valorisation du bénévolat dans cette annexe.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuel du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires il convient de décrire:

L'OBJET SOCIAL :

L'association a pour buts d'apporter aide et assistance aux enfants en situation très difficile à Madagascar, de mettre en œuvre, aider et accompagner toutes les actions au profit de ces enfants, en particulier dans la recherche de réinsertion dans la famille d'origine.

Engager et conduire toutes les actions visant à leur apporter accueil, protection, soutien, éducation, formation et insertion professionnelle, par tous moyens nécessaires, afin de les rendre aptes à assumer à terme leurs responsabilités d'adultes dans leur pays d'origine.

LA NATURE ET LE PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES:

Nombre d'enfants suivis en centre d'accueil et d'écoute :	35
Nombre d'enfants suivis en foyer :	483
Nombre de femmes et enfants à charge suivis en centre :	115 dont 66 enfants
Nombre d'enfants aidés dans leur famille	219
Nombre d'enfants ayant bénéficié de la cantine :	905

MOYENS MIS EN OEUVRE:

Chaque nuit l'association ouvre ses CAE dans les grandes villes malgaches où les enfants sont accueillis et ont la possibilité de se laver, de prendre un repas, de jouer et de dormir en sécurité.

Les enfants ne souhaitant pas retourner dans leur famille peuvent être intégrés dans un village d'enfants.

A l'adolescence, ils peuvent entamer une formation professionnelle ou des études supérieures.

Les mères abandonnées avec leurs enfants peuvent également être accueillies dans quatre centres leur permettant de se resocialiser, de s'initier à des activités ou suivre

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

des formations.

Dans le sud de l'île à Tuléar, la sous-nutrition et la malnutrition étant particulièrement dramatiques l'association a décidé d'intervenir dans les cantines des scolaires afin que les enfants puissent étudier correctement.

Changement de méthode

La première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de réglementation est sans incidence sur les fonds propres de l'association.

Dans ce cadre il a été procédé à des changements de mode de comptabilisation pour certains éléments et à des reclassements pour pouvoir harmoniser les comptes 2019 et 2020.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	22 740	12 342	12 200		22 882
TOTAL	22 740	12 342	12 200		22 882

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		1 026			1 026
TOTAL		1 026			1 026
TOTAL GENERAL	22 740	13 368	12 200		23 908
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 026			
exceptionnelles		12 342	12 200		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	348	348	
Autres créances clients	19 617	19 617	
Personnel et comptes rattachés	2 407	2 407	
Débiteurs divers	2 433	2 433	
Charges constatées d'avance	130	130	
TOTAL	24 934	24 934	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	26 543	26 543		
Personnel et comptes rattachés	7 308	7 308		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 347	8 347		
Autres impôts taxes et assimilés	739	739		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 909	6 909		
Autres dettes	616	616		
Produits constatés d'avance	8 522	8 522		
TOTAL	58 985	58 985		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Aucun provision n'a été constatée au cours de l'exercice, actuellement les titres de placement sont en situation de plus value latente à hauteur de 1 389€

Variations des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Valeur Brute en fin d'exercice	
	Montant global avant règlement ANC 2018-06		Impact du règlement ANC 2018-06					Montant global avec règlement ANC 2018-06
	Valeur brute début d'exercice (Cours N-1)	Révaluations (variation cours N/N-1)						
Fonds associatifs sans droit de reprise	618 785	618 785					618 785	
Report à nouveau Madagascar	376 848	357 025		31 719			388 744	
Report à nouveau Siège	65 463	65 463		-13 832			51 631	
	442 311						440 375	
Résultat Madagascar	33 480	31 719		-31 719	-30 340		-30 340	
Résultat siège	-13 832	-13 832		13 832	50 485		50 485	
	19 648						20 145	
Subv. d'invest. Siège	5 992	5 992				3 184	2 808	
TOTAL	1 086 736	1 065 152	0	0	20 145	3 184	1 082 113	

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice (Cours N-1)	Révaluations (variation cours N/N-1) (+)	Acquisitions (+)	Poste à poste (-)	Cessions / Rebus (-)	Valeur Brute en fin d'exercice
Terrains	109 477	-5 759	0			103 718
Constructions sur sol propre	839 539	-44 161	13 953	12 187	315	821 202
Installations & aménagements	25 309	-1 331	0			23 978
Installations tech., matériels	81 190	-4 271	13 856	8 062		98 837
Matériel de transport	57 259	-3 012	0			54 247
Matériel de bureau, mobilier	44 617	-2 246	1 579		47	43 903
Autres immos corp	22 823	-1 201	7 134			28 756
Immobilisations en cours	21 374	-1 124	14 790	-20 250		14 790
TOTAL	1 201 587	-63 105	51 312	0	362	1 189 432
Prêts, autres immos financières	367	-19	0			348
TOTAL	367	-19	0	0	0	348
TOTAL Général	1 201 954	-63 125	51 312	0	362	1 189 780

Etat des Amortissements

	Montant début d'exercice (Cours N-1)	Révaluations (variation cours N/N-1)	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	606 263	-31 891	59 947	31	634 289
Installations & aménagements	21 685	-1 141	1 309		22 412
Installations tech., matériels	76 207	-4 009	9 485		81 683
Matériel de transport	56 250	-2 959	955		54 246
Matériel de bureau, mobilier	38 476	-1 929	3 198	15	39 730
Autres immos corp	21 356	-1 123	1 117		21 350
TOTAL	820 237	-43 051	76 010	45	853 711
TOTAL Général	820 237	-43 051	76 010	45	853 711

Variation des fonds dédiés issue de la générosité du public	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la cloture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public									
1 People and baby	11 405	0	11 405	0	11 405	0	0	0	0
2 LBO Fianar	15 000	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0
3 Espper	428	0	428	0	428	0	0	0	0
4 LBO	15 000	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0
5 Geopost	10 000	0	10 000	0	462	0	0	9 538	0
6 Espper étudiant	1 260	0	1 260	0	1 260	0	0	0	0
7 Espper Tuléar	1 440	0	1 440	0	1 440	0	0	0	0
8 Espper Fianar	1 508	0	1 508	0	1 508	0	0	0	0
9 CDLS Tnr	16 000	0	16 000	0	16 000	0	0	0	0
10 Centraliens	4 099	0	4 099	0	4 099	0	0	0	0
11 Soroptimist	2 500	0	2 500	0	2 500	0	0	0	0
12 People and baby	0	0	0	4 809	0	0	0	4 809	0
13 LBO	0	0	0	22 000	0	0	0	22 000	0
14 SLCE étudiant	0	0	0	900	0	0	0	900	0
15 UEPLM	0	0	0	1 500	0	0	0	1 500	0
16 Manier	0	0	0	10 000	0	0	0	10 000	0
17 CDLS Fianar	0	0	0	15 000	0	0	0	15 000	0
TOTAL	78 640	0	78 640	54 209	69 102	0	0	63 747	0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

L'ensemble des salariés de l'association sont employés à Madagascar dans les différents établissements.

L'effectif moyen au titre de 2020 s'élève à 148,83 salariés.

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature constatées résultent de dons de produits et matériels de la part de bénévoles et donateurs proche de l'association, le total de ces contributions s'élèvent à 2 560 euros pour l'exercice 2020.

Les contributions volontaires en nature reçues directement à Madagascar sont comptabilisées au bilan afin d'obtenir une traçabilité des produits reçus, elles s'élèvent à 7 869 euros pour l'exercice 2020.

Les contributions volontaires en numéraire résultent des frais abandonnés par les bénévoles, elles sont désormais comptabilisées au bilan dans les charges par la contrepartie de dons, le total de ces contributions s'élèvent à 8 498€ pour 2020, pour rappel en 2019 elles étaient de 57 928 € non inscrites au bilan.

Les heures de bénévolat pour 2020 s'élèvent à 534 heures, en forte baisse compte tenu de la situation sanitaire actuelle et de la limitation des déplacements vers Madagascar. Valorisées à 11€ de l'heure soit l'équivalent d'un smic chargé, elles représentent 5874€ pour l'exercice.